

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Julien MARTINEZ), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS : Philippe TOURNIER-BILLON

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Michel PERRAUD, Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance : Marie-Jo LEVILLAIN
- Validation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attributions

I – Finances

Rapport n°1 : M. Jean-Jacques MATZ
Transferts de crédits, Exercice 2023 - Budget Principal DM n°1

Rapport n°2 : M. Laurent HARMEL
Transferts de crédits, Exercice 2023 - Budget annexe du Parking Souterrain DM n°1

Rapport n°3 : Mme Anne MOREL
Transferts de crédits, Exercice 2023 - Budget annexe du complexe cinématographique Atmosphère DM n°1

Rapport n°4 : Mme Anne-Marie GUIGNOT
Transferts de crédits, Exercice 2023 - Budget annexe Valexpo DM n°1

Rapport n°5 : M. Fatih KAYGISIZ
Révision des AP/CP Autorisations de Programme Crédits de Paiement

Rapport n°6 : M. Jean-Jacques MATZ
Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Rapport n°7 : M. Jean-Jacques MATZ
Ouverture des Crédits avant le vote des Budgets Primitifs 2024

II – Foncier

Rapport n°8 : M. Freddy NIVEL
Bail commercial « Buvette de la Gare »

Rapport n°9 : Mme Dominique BEY

Convention ANTAI (Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions)

III – Population

Rapport n°10 : Mme Caroline MANZONI

Recensement de la population - Organisation

IV – Commerce

Rapport n° 11 : M. Fabrice BERTERA

Dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés - Année 2024

V – Services Techniques

Rapport n°12 : M. Amaury VEILLE

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Mme Marie-Jo LEVILLAIN est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 26 janvier 2023, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

COMPAGNIE LES DECINTRES

Mise à disposition de l'appartement du Centre Culturel Aragon pour le spectacle "Sur les Pas d'Oodaaq",
les 13,16 et 17 octobre 2023

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

LES VISITEURS DU SOIR

Contrat de cession d'un spectacle intitulé "La douleur" le 1^{er} février 2024

Montant TTC

12 660.00 €

CULTURE ET DECOUVERTE LUGDUNUM MONDE (CDLM)

Convention pour des ciné-conférences "Connaissances du monde" du 13 octobre 2023 au 5 avril 2024

Montant TTC

2 400.00 €

ANTOINE Véronique

Convention pour une conférence autour du film "Vigneresses" dans le cadre de "Le mois du documentaire" le
23 novembre 2023

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

AIN CINEASTE

Convention de partenariat pour des animations culturelles et la fourniture d'un montage vidéo dans le cadre
des rencontres "Passeur d'images 2024" du 23 au 26 octobre 2023

Montant TTC

1 240.00 €

DELANCHY Marina
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « Mauve » le 16 novembre 2023
Montant TTC 250.00 €

DAUDE Florence
Convention pour la réalisation d'un reportage photo-vidéo sur le thème de « L'atelier de Jean-Noël GRIVAT » du 20 au 24 octobre 2023
Montant TTC 950.00 €

JEAN-MARC DUMONTET PRODUCTION
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « FARY - AIME MOI SI TU PEUX » le 21 mars 2024
Montant TTC 18 990.00 €

ECLAT
Contrat de location du cinéma du Centre Culturel Aragon pour une conférence du cycle conférence culture le 23 novembre 2023
Montant TTC 230.00 €

INFORMATIQUE

INETUM
Contrat d'assistance, de maintenance, d'hébergement et d'exploitation des progiciels Fiscalité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Contrat d'assistance, de maintenance, d'hébergement et d'exploitation des progiciels Fiscalité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
Montant TTC 1 993.20 €

LOCATIONS

COS
Convention de mise à disposition d'un local 24 rue Belmont à compter du 13 novembre 2023
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ANIMATION

SIARI Rachid
Convention pour l'animation d'une soirée dansante dans le cadre d'Octobre Rose le 14 octobre 2023
Montant TTC 400.00 €

ECOLE DE MUSIQUE LA CARVALOISE - BAT'MACADAM
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « Les lumières de Bat'Macadam » le 1^{er} décembre 2023
Montant TTC 1 000.00 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
Convention de partenariat pour l'achat de 200 places de cinéma du 16 au 31 décembre 2023
Montant TTC 900.00 €

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

COMPAGNIE NOMADES
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « Résistances » le 10 novembre 2023
Montant TTC 9 520.26 €

PARIS PIGALLE
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « Fête du 11 novembre » le 11 novembre 2023
Montant TTC 600.00 €

ASSOCIATION CRISTAL 7 DU MAQUIS DE L'AIN 6^{ème} BCA
Contrat de cession d'un spectacle intitulé « Campement de maquisards » le 11 novembre 2023
Montant TTC 500.00 €

LE SOUVENIR FRANÇAIS
Convention de géolocalisation des tombes de Morts pour le France dans les cimetières et intégration des données dans l'application GEOMEMOIRE du 20 novembre 2023 au 20 novembre 2029
Montant TTC 6 780.00 €

VALEXPO

LES AMIS DU TIERS MONDE
Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une exposition vente les 11 et 12 novembre 2023
Montant TTC 1 914.00 €

ROTARY CLUB PLASTIC VALLEE
Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation du SALON DES ARTS du 17 au 19 novembre 2023
Montant TTC A TITRE GRATUIT

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION
Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une conférence économique à l'occasion du REEP le 11 octobre 2023
Montant TTC 1 311.12 €

KIWANI CLUB OYONNAX NANTUA
Convention de location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une réunion générale
Montant TTC 156.00 €

RESSOURCES HUMAINES

MFR – CFA
Convention de formation pour l'apprentissage d'un alternant au service des espaces verts, année 2023/2024
Montant TTC 1785.00 €

SERVICE DES SPORTS

ASSOCIATION DE LA PETANQUE OYONNAXIENNE
Convention d'occupation du Boulodrome le 14 octobre 2023
Montant TTC A TITRE GRATUIT

AMICALE BOULE OYONNAXIENNE
Convention d'occupation du Boulodrome le 21 octobre 2023
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CENTRE SOCIAL EST ALFA3A
Convention d'occupation précaire du Gymnase des Crétêts
Montant TTC A TITRE GRATUIT

COLLEGE SAINT JOSEPH
Convention d'occupation d'un local à usage sportif au Centre Léon Emin, au Hall des Sports et au stade Lemaître
Montant TTC A TITRE GRATUIT

LYCEE SAINT JOSEPH
Convention d'occupation d'un local à usage sportif au Centre Léon Emin, au Hall des Sports et au Stade Lemaître
Montant TTC 4.50 €/h stade Lemaître et 14.00 €/h pour les gymnases

AMICALE BOULE OYONNAXIENNEConvention de mise à disposition du boulodrome du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

UNION SPORTIVE DE VEYZIAT

Convention d'occupation d'un local à usage sportif au Gymnase des Crétets du 6 novembre 2023 au 12 avril 2024

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

COLLEGE AMPERE

Convention d'occupation d'un local à usage sportif au Centre Léon Emin, au Hall des Sports et au Stade Lemaître du 4 septembre 2023 au 30 juin 2024

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

UNION SPORTIVE LA PESSE

Convention de mise à disposition du Gymnase des Crétets pour un entraînement de Futsal le 19 novembre 2023

Montant TTC

60.00 €

ALFA3A

Convention de mise à disposition du gymnase Jean Moulin du 14 novembre 2023 au 30 juin 2024

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

SERVICES TECHNIQUES**BONGLET**

Convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville sur des places de stationnement situées quartier Beaumarchais, parcelles 576, 577, 578, 580 et 588 dans le cadre des travaux ANRU

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'AIN

Convention de mise à disposition de matériel pour l'organisation du cross départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Ain le 25 novembre 2023

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

NEWENERGYContrat d'accompagnement "Contrôle d'historique et optimisations" des factures d'électricité du 2 novembre 2023 au 1^{er} novembre 2024

Montant TTC

40 % des économies réalisées

MARCHES PUBLICS**ROCK – 2339FL01**

Fourniture de sel de déneigement et de produits dé verglaçants

Lot n°1 : sel de déneigement en vrac

Montant maximum HT

100 000.00 €

QUADRIMEX – 2339FL02

Fourniture de sel de déneigement et de produits dé verglaçants

Lot n° 2 : sel de déneigement en sac et produits dé verglaçants

Montant maximum HT

5 000.00 €

PICHON - 2340FL01

Accord-cadre pour la fourniture d'équipements pédagogiques et jeux

Lot n° 1 : jeux et jouets scolaires

Montant maximum HT

25 000.00 €

JACQUET – 2341TL01		
Pose d'un escalier de secours à l'école de la 2 ^{ème} chance		
Lot n° 1 : maçonnerie		
Montant HT		5 582.00 €
DESA – 2341TL02		
Pose d'un escalier de secours à l'école de la 2 ^{ème} chance		
Lot n° 2 : menuiserie métallique		
Montant HT		43 615.00 €
SERVIGNAT – 2341TL03		
Pose d'un escalier de secours à l'école de la 2 ^{ème} chance		
Lot n° 3 : plomberie		
Montant HT		1 275.00 €

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS

Grp DEAL/THOMAS VINCENT KALITHOS – 2320TL03		
34/36 rue Voltaire et impasse Marcours – Parking et place avec fontaine		
Lot n°3 : fontaine		
Avenant 1 pour dénomination commerciale du sous-traitant KALITHOS		
Montant HT		sans incidence financière
SPIE BUILDING SOLUTIONS – 2329TL01		
Hall des sports – Remplacement du système de sécurité incendie		
Avenant 1 pour ajout d'une détection automatique		
Montant HT		2 097.80 €

AVENANT SERVICES CULTURELS

ANTOINE Véronique		
Avenant 1 pour prise en charge des frais de boissons pour l'échange après le film « Vigneresses »		
Montant TTC		Achat de 8 bouteilles de Cerdon
ACTE2		
Avenant 1 pour versement d'une avance de 30 % pour le spectacle intitulé "Respire"		
Montant TTC		sans incidence financière

AVENANTS ATTRACTIVITE DE LA VILLE

COMPAGNIE NOMADES		
Avenant 1 pour intégration de données techniques au spectacle "Résistance"		
Montant TTC		sans incidence financière

DECISIONS DU MAIRE

Attribution d'un mandat spécial à Mme Anne-Marie GUIGNOT dans le cadre de la présentation des mesures du Gouvernement pour répondre aux violences urbaines, par Mme Elisabeth BORNE - le 26 octobre 2023 à Paris

Attribution d'un mandat spécial à Mme Anne-Marie GUIGNOT dans le cadre du salon des Maires pour une intervention sur l'action Cœur de Ville - le 22 novembre 2023 à Paris

Le Conseil municipal,

- DONNE acte à Monsieur le Maire des actes de gestion courante ci-dessus définis, effectués dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INTRODUCTION DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous sommes arrivés au dernier Conseil municipal de l'année 2023, qui sera marqué par la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire sur lequel je reviendrai plus en détail tout à l'heure.

Je voudrais simplement remercier tous les services de la Ville d'Oyonnax qui se sont beaucoup impliqués dans l'organisation de la Fête de l'hiver, et qui ont tout fait pour que cette fête soit une réussite malgré une météo vraiment capricieuse.

Merci à tous les visiteurs qui ont eu le courage de braver la pluie pour partager ce beau moment festif et historique de notre Ville. Voir le parc René Nicod rempli par petits et grands lors du feu d'artifice nous a réellement fait chaud au cœur, sans oublier le magnifique marché de Noël installé qui a eu un joli succès.

En cette période hivernale, j'aurais une pensée pour les plus démunis, et pour ceux qui doivent célébrer seul les fêtes. La Municipalité se tient à leurs côtés que ce soit à travers notre plan solidaire ou à travers notre accompagnement social.

Je ne serais pas plus long, place au Conseil.

1. TRANSFERTS DE CREDITS, EXERCICE 2023. BUDGET PRINCIPAL DM N°1

Monsieur Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire à quelques semaines de la clôture des comptes, d'apporter au Budget 2023, des corrections à la marge.

1/ La Ville comptabilise, comme chaque année, les travaux en régie effectués par les agents municipaux sur les divers bâtiments communaux. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement ou d'investissement, le montant des charges qu'elle a supportées. Ces écritures comptables ont pour but d'annuler par compensation les débits portés à des comptes de la classe 6 (personnel, matériel, et fournitures) qui résultent d'immobilisations, par une inscription en recettes sur un compte 722, soit 6 245,10 €. Ces écritures ont pour but de constater le coût en investissement en vue de l'attribution du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

2/ Lors du vote du Budget Supplémentaire 2023, l'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations » a été alimenté de 6 000,00 €. Or seul le chapitre 024 doit être provisionné pour les cessions, il est donc nécessaire d'annuler ces crédits.

3/ L'équilibre financier est possible grâce à la réduction à hauteur de 6 000,00 € des crédits sur l'article des créances éteintes Admissions en non-valeur. En effet, la liste transmise par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax est moins importante que les années précédentes.

Le tableau suivant détaille les modifications à apporter aux crédits inscrits au Budget Primitif 2023 :

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – FONCTIONNEMENT :

<u>IMPUTATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>DEPENSES :</u>		
DO : 65/6542/01 – Crédances éteintes	- 6 000,00 €	
DO : 023/023/01 - Virement à la section d'investissement	+ 6 246,00 €	
<u>RECETTES :</u>		
RR : 77/775/814 – Produits des cessions d'immobilisations		- 6 000,00 €
RO : 042/722/01 - Production immobilisée corporelle		+ 6 246,00 €
<u>TOTAL Fonctionnement</u>	<u>246,00 €</u>	<u>246,00 €</u>

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENT :

<u>IMPUTATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>DEPENSES :</u> DO : 040/2188/01 - Autres immobilisations corporelles	+ 6 246,00 €	
<u>RECETTES :</u> RO : 021/021/01 - Virement de la section de fonctionnement		+ 6 246,00 €
<u>TOTAL Investissement</u>	<u>6 246,00 €</u>	<u>6 246,00 €</u>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- Dit que les opérations budgétaires (mouvements réels et mouvements pour ordre) des sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes par le biais d'un virement entre sections ;
- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2023.

2. TRANSFERTS DE CREDITS, EXERCICE 2023. BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DM N°1

Intervention de Monsieur Laurent HARMEL

Deux points principaux sont à noter pour le budget annexe du Parking souterrain de la Grenette:

- *Dans les dépenses de fonctionnement : Facility Park dispose par marché public de la gestion du parking souterrain et comme tous les ans, les frais de gestion sont revalorisés. La hausse est plus importante cette année du fait notamment de l'inflation. Cette augmentation n'avait pas pu être prévue au budget et représente près de 7.5% soit 26 926 euros.*
- *Dans les recettes de fonctionnement : pour accompagner cette augmentation dans la gestion due à l'inflation et afin d'apporter un soutien aux collectivités, l'Etat, par décret n°2021-1495 du 17 novembre 2021, a versé des dotations notamment sur les gestions délégues des services en régie. 50 675 euros ont été perçus dans ce cadre.*

Ainsi, l'augmentation des recettes étant supérieures à l'augmentation des dépenses, la subvention d'équilibre du budget principal peut être diminuée de 23 749 €.

Monsieur Laurent HARMEL, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire à quelques semaines de la clôture des comptes, d'apporter au Budget 2023, des corrections à la marge.

La Ville a confié la gestion, par contrat, du parking souterrain à FACILITY PARK. Un indice est appliqué tous les ans sur la part variable des frais de gestion, et au vu de l'inflation en 2023, la hausse représente près de 7,50% non prévue au budget 2023, soit 26 926,00 €.

A la suite des pertes de recettes subies par les Collectivités lors des épisodes de COVID 19, l'Etat par décret n°2021-1495 du 17 novembre 2021, a versé des dotations pour venir en soutien, notamment sur les gestions en délégation de ses régies. En conséquence, il est possible de baisser la subvention d'équilibre 2023 pour ce budget de 23 749 €.

Le tableau suivant détaille les modifications à apporter aux crédits inscrits au budget 2023.

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – FONCTIONNEMENT :

<u>IMPUTATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>DEPENSES :</u>		
DR : 011/611 : Charges à caractère général	+ 26 926,00 €	
<u>RECETTES :</u>		
RR : 74/74 : Subvention d'exploitation		+ 50 675,00 €
RR : 77/7741 : Subvention exceptionnelle		- 23 749,00 €
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	<u>26 926,00 €</u>	<u>26 926,00 €</u>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après le vote du Budget Supplémentaire du Parking Souterrain pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus,
- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2023.

3. TRANSFERTS DE CREDITS, EXERCICE 2023. BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE DM N°1

Madame Anne MOREL, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire à quelques semaines de la clôture des comptes, d'apporter au budget 2023, des corrections à la marge.

Considérant que la fréquentation dans les salles de cinéma à l'échelle locale, comme nationale retrouve un rythme plus régulier et conforme aux années précédant la crise sanitaire, il convient donc d'augmenter les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement pour permettre notamment le paiement des factures de locations de films et d'inscrire au budget les recettes des entrées prévisionnelles pour terminer l'année 2023. En effet, l'augmentation des entrées entraînent une augmentation des dépenses. Sur chaque ticket vendu, une part est reversée au distributeur en plus de la facture de location du film. Ces nouvelles dépenses sont couvertes par les nouvelles recettes générées par la vente des tickets d'entrée mais aussi de produits accessoires (confiseries...). De ce fait, la subvention du Budget principal n'a pas à être modifiée.

Le tableau suivant détaille les modifications à apporter aux crédits inscrits au budget 2023.

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – FONCTIONNEMENT :

<u>IMPUTATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>DEPENSES :</u>		
DR : 011/6068 : Autres matières et fournitures (Confiseries)	+ 10 000,00 €	
DR : 011/6238 : Divers (Locations de films)	+ 32 000,00 €	
DR : 011/6283 : Frais de nettoyage	+ 6 000,00 €	
<u>RECETTES :</u>		
RR : 70/706 : Prestation de services		+ 40 000,00 €
RR : 70/707 : Vente de marchandises		+ 8 000,00 €
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	<u>48 000,00 €</u>	<u>48 000,00 €</u>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après le vote du Budget Supplémentaire du complexe cinématographique Atmosphère pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus,
- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2023.

4. TRANSFERTS DE CREDITS, EXERCICE 2023. BUDGET ANNEXE VALEXPO DM N°1

Intervention de Madame Anne-Marie GUIGNOT :

Un ajustement entre deux chapitres budgétaires doit être réalisé par la délibération qui vous est proposée, mais sans incidence ni sur l'équilibre du budget puisqu'aucun crédit supplémentaire ne va être engagé, ni sur la subvention d'équilibre du budget principal.

Il convient juste de procéder à un transfert de crédit : en effet, différentes sommes avaient été prévues pour le recours à des prestataires externes dans l'organisation de salons. Finalement, il a été privilégié le recours à des renforts en interne ou des recrutements ponctuels, et de ce fait il convient de diminuer de 49 000 € l'article 011/6226 « Honoraires » pour augmenter de manière équivalente le chapitre relatif aux rémunérations du personnel (chapitre 12).

Madame Anne-Marie GUIGNOT, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire à quelques semaines de la clôture des comptes, d'apporter au budget 2023, des corrections à la marge.

Au budget prévisionnel 2023, il était prévu des dépenses de fonctionnement et des provisions pour des prestations externes pour la tenue des divers Salons. Cependant, il a été privilégié un recours à des renforts par des agents internes ou des recrutements ponctuels et de ce fait, les charges de personnel sont en augmentation d'un montant équivalent à des économies sur les honoraires permettant le recours à des sociétés externes.

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – FONCTIONNEMENT :

<u>IMPUTATION</u> <u>DEPENSES :</u>	Dépenses	Recettes
DR : 011/6226 : Honoraires	- 49 000,00 €	
DR : 012/64111 : Rémunération principale	+ 25 000,00 €	
DR : 012/64131 : Rémunération principale	+ 15 000,00 €	
DR : 011/6451 : Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	+ 5 000,00 €	
DR : 011/6453 : Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	-	-

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après vote du Budget Supplémentaire de Valexpo pour l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus,
- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2023.

5. REVISION DES AP/CP AUTORISATION DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT

Intervention de Monsieur Fatih KAYGISIZ :

Concernant le contrat de performance énergétique, le règlement des dernières factures représentant 5 000 euros nécessite la modification des crédits de paiement prévues sur 2023. Cette somme prélevée sur l'enveloppe rénovation de voirie n'entraîne donc pas de décision modificative et un besoin d'augmentation des crédits, le chapitre global permettant le financement du montant supplémentaire.

Pour votre information, cette autorisation de programme sera clôturée au 31 décembre 2023.

La deuxième autorisation de programme concerne les travaux d'aménagement et de rénovation de voirie rue Voltaire et Vieille rue d'Echallon.

Les travaux ne sont pas terminés sur la rue Voltaire et nous sommes en attente de factures pour la Vieille rue d'Echallon, les crédits de paiement prévus en 2023 soit 350 000 euros sont simplement reportés sur 2024.

Monsieur Fatih KAYGISIZ, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter, d'une année sur l'autre, le solde.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) et la procédure des Autorisations d'Engagement et des crédits de Paiement (AE/CP) sont une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Ces procédures visent à planifier la mise en œuvre des investissements et du fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et du fonctionnement mais permet également d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme.

En ce qui concerne les opérations ci-dessous, elles peuvent être révisées comme suit :

- Le Contrat de Performance Energétique : afin de permettre le règlement des dernières factures sur 2023 estimé à 5 000 € maximum, il est nécessaire de modifier le montant des Crédits de Paiement 2023. Pour information, cette somme a été prélevée sur l'enveloppe annuelle de rénovation de voirie. Il n'est donc pas nécessaire de produire une décision modificative. Enfin cette AP sera clôturée au 31 décembre 2023.

- Action Cœur de Ville : Les travaux d'aménagement et de rénovation de voirie, rue Voltaire, n'étant pas terminés et que sur Vieille rue d'Echallon, nous sommes en attente des soldes de factures et donc dans l'impossibilité de tout régler avant le 31 décembre 2023, il est nécessaire de lisser ces Crédits de Paiements sur 2024 pour en permettre leurs règlements (courant janvier 2024) avant le vote du Budget Primitif 2024, qui reprendra la totalité des Crédits de Paiements (solde rue Voltaire et Vieille rue d'Echallon) et les opérations nouvelles.

- **Dépenses :**

ou Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de programme			Montant des Crédits de paiements				
	Pour mémoire AP Votée	Révision exercice N ou création	Total Cumulé	CP antérieurs	Budget 2023	Transfert après vote Budget 2023	CP 2023	A inscrire sur les CP 2024 avant le vote du BP 2024
007-16-DI-2016 DEPENSES BAT CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE	860 751 €	5 000 €	865 751 €	830 751 €	30 000 €	5 000 €	35 000 €	-
015-19-DI-2019 DEPENSES CCE VILLE	6 378 918 €	-	6 378 918 €	4 076 893 €	2 302 025 €	-350 000 €	1 952 025 €	350 000 €

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les révisions sur les Autorisations de Programme, sur l'Autorisation d'Engagement et sur les Crédits de Paiement 2023, comme présentés ci-dessus.

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Intervention de Monsieur le Maire :

*Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues,
Mes chers oyonnaxiennes et oyonnaxiens,*

Le débat d'orientation budgétaire est un moment fort dans la vie politique d'une Commune comme la nôtre.

Cette présentation, qui vous sera bientôt commentée par Jean Jacques Matz, Maire adjoint délégué aux finances et au personnel municipal, sera l'occasion de réaffirmer la volonté de la majorité de maintenir un haut niveau d'investissement tout en conservant notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale et en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

La prudence est mère de sûreté, et vous savez toutes et tous que le contexte international, géopolitique, économique et climatique, provoque une crise des coûts de l'énergie ayant une grande incidence sur les finances publiques des Collectivités territoriales.

C'est en cela, que vous pourrez constater que la Ville a tenté de limiter, par des investissements ciblés et pertinents, cette envolée des coûts énergétiques. Vous pourrez donc constater que ces investissements nous permettront d'amortir au maximum ce choc financier qui affecte toutes les Collectivités publiques de notre pays.

La maîtrise des coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de prestation élevé pour tous les habitants d'Oyonnax demeure également une de nos priorités.

Toujours animés de la volonté de moderniser notre cité, nous continuerons à œuvrer pour l'amélioration de l'habitat, le cœur de Ville, la rénovation des écoles. Ce budget est bien l'illustration d'une action qui s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour transformer Oyonnax afin que notre Ville puisse faire face aux grands défis du 21^{ème} siècle.

Défi économique, en investissant et en améliorant de manière significative les voies de communication, en favorisant l'implantation de commerce en centre-ville...

Défi écologique, en investissant pour un cœur de Ville qui « respire », des voies douces, et en favorisant l'amélioration d'un habitat adapté aux changements climatiques.

Défi d'attractivité, en proposant des structures culturelles et sportives de qualité, bien entretenues et ouvertes au plus grand nombre au cœur des portes du Haut-Jura.

Défi de modernité, en favorisant les structures économiques telles que Valexpo qui permettent l'organisation d'événements économiques et industriels à travers des salons et des forums.

Défi de tranquillité publique : en continuant à investir de façon significative en matière de sécurité, avec de nouvelles installations de caméra, tout en maintenant une présence policière municipale très soutenue en heures et en effectifs pour une Ville de notre importance.

Défi éducatif, je l'ai dit, en rénovant de nombreux groupes scolaires publics, et en proposant des services éducatifs adaptés à la demande des parents.

Défi social, à destination de tous ceux qui ont besoin d'un accompagnement, que ce soit au niveau de leur santé, de leur finance, de leur situation, nous agissons pour un public extrêmement large du plus jeune oyonnaxien au plus âgé. Loin de multiplier les dépenses somptuaires dans ce domaine, ce budget fait tout pour éviter les surcoûts, maîtriser sa politique de subvention aux associations et optimiser les services rendus à la population.

Je suis fier, à la tête de cette majorité, de répondre que ce budget est un acte politique, au sens noble du terme, en ce qu'il veut répondre du mieux possible aux attentes des oyonnaxiennes et des oyonnaxiens.

Gérer une Ville, lui « donner » du sens, c'est d'abord une volonté de répondre de façon adaptée aux demandes légitimes de ses habitants, dans toutes leurs diversités.

Ce n'est pas, pour moi, faire de la politique « hors sol », de façon dogmatique voire sectaire en privilégiant les uns plutôt que les autres.

La marge est étroite, l'exercice âpre et difficile car je ne suis pas le Maire d'une riche Commune de la côte d'Azur ou de la côte Fleurie.

Je suis, et j'en suis heureux, le Maire d'Oyonnax, et je n'ai d'autre ambition que de servir cette Ville en répondant budgétairement à ses besoins, à ses habitants, à son devenir.

Cette ambition doit être constante car elle s'inscrit dans un programme et une feuille de route qui relève de notre mandature, prudente car la conjoncture actuelle nous oblige, mais conduite avec détermination...

Oyonnax n'est pas une rentière, Oyonnax est une travailleuse, Oyonnax n'a pas de privilège hérité, elle se lève de bonne heure pour sans cesse s'améliorer par le labeur.

De l'ouvrier au chef d'entreprise en passant par ses cadres et ses agents publics, Oyonnax est à l'image d'une France dynamique qui travaille dure et qui mérite que toute sa population, sans exclusive, puisse bénéficier d'un meilleur cadre de vie.

Je ne serai jamais le Maire de quelques-uns, je veux être le Maire de toutes et tous dans cette Ville.

Ce budget, est l'illustration de cette volonté.

Mon cher Jean-Jacques, je te laisse la parole non sans avoir remercié tous les agents de la Ville qui ont contribué et qui contribuent chaque jour à l'amélioration de notre belle Commune, avec une mention spéciale, ce soir, par le travail fourni par le service des finances...

Intervention de Monsieur Jean-Jacques MATZ :

Rappel du contexte général national :

- Un déficit relativement important (nettement au-delà de 3%)
- Poids de la dette publique (+ de 112% du PIB)

Les mesures pour les particuliers :

Le bouclier tarifaire concernant l'énergie serait prolongé avec une hausse maximum prévue de 15%.

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenu de solidarité active...) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites pourraient être revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minima sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Les mesures pour les collectivités territoriales :

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) seront abondées de 220 Md€. La hausse de 190 Md€ de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Enfin, un point important est la revalorisation des bases fiscales : les projections ont été faites avec un taux de 3,5%. Notre seul levier est la taxe foncière avec une base fixé par l'Etat et des taux fixés par les collectivités (pas d'augmentation votée par la Ville d'Oyonnax depuis 2008).

Les objectifs du Budget 2024 :

- Conserver la qualité des équipements publics

- Poursuivre les investissements pour améliorer le cadre de vie et notamment dans les écoles
- Renforcer les actions en matière de transition écologique
- Préserver la capacité d'autofinancement en gardant des marges de manœuvre et sans augmenter la fiscalité
- Maîtriser les charges et investir dans des projets permettant des économies de fonctionnement (la rénovation de l'éclairage public et la chaufferie bois en sont le parfait exemple)

Les hypothèses de construction concernant le Budget 2024 :

- La baisse la plus importante provient des coûts énergie suite aux travaux sur le réseau d'éclairage public ainsi que la baisse constatée sur le nouveau marché d'électricité (on passe de 0.43 € à 0.28 € du KW) soit – 1 M€
- Peu ou pas d'augmentation sur les autres charges mis à part événements exceptionnels (salon du livre ...)
- Hausse des coûts de transport due à l'augmentation de l'énergie, de la restauration scolaire, des assurances
- Charges salariales : Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2024 tiennent compte des éléments récurrents comme le GVT, les avancements de grade et promotion interne, ainsi que de l'effet « année pleine » des évolutions réglementaires intervenues en 2023, notamment le dégel de la valeur du point d'indice, les créations de poste relatives au transfert des activités de l'ACSO, au 1er janvier 2024 : + 200 000 €, la revalorisation des indices majorés de 5 points pour toutes les grilles : 80 000 € et la prise en compte en année pleine augmentation de 1.5 % point d'indice : 130 000 € soit un budget global de 16.9 M€ hors intermittents du spectacle.
- Concernant les recettes, l'augmentation des bases fiscales (+3.5%) devrait entraîner une augmentation des recettes de 445 000 euros ; la dotation de l'Etat pour 52 000 euros et l'augmentation de la compensation des taxes (dont taxe d'habitation) pour 48 000 euros.

Concernant la fiscalité, il est à souligner le maintien des taux (pas d'augmentation).

En résumé, par rapport au BP 2023, les charges à caractère général diminuent de 1 million, les charges de personnel augmentent de 397 000 euros, les autres charges de gestion courante devraient légèrement baisser. Un budget au niveau des dépenses de fonctionnement en baisse de 837 000 euros environ qui proviennent en grande majorité de nos économies d'énergie.

Pour rappel, la rénovation de l'éclairage public a un coût global 3 500 000 euros financé par environ 900 000 euros de subventions et un emprunt de 2 000 000 euros à un taux de 2%.

Concernant les recettes, les produits des services sont en augmentation grâce à la reprise de certaines activités suite à la crise sanitaire comme le cinéma notamment. Une variation du BP 2024 par rapport au BP 2023 de 1 208 743 euros.

L'épargne brute s'élève à 3 800 000 euros. L'évolution de l'épargne brute sur la commune entre 2023 et 2024, c'est 2 100 000 euros, variation due aux produits exceptionnels (2 300 000 euros en 2023 - vente de patrimoine).

Concernant la section d'investissement, la Ville devrait investir en 2024 pour environ 8 millions d'euros qui se décompose en enveloppes annuelles (rénovation des voiries, achat de matériel, vidéoprotection) pour environ 5 300 000 euros et les autorisations de programme (ANRU, Cœur de Ville, Musée de la Vapeur) pour environ 2 600 000 euros.

Les grands projets pour 2024 et au-delà : poursuite de la rénovation urbaine de la Plaine (12 millions d'euros), de l'opération Cœur de Ville (1.7 million d'euros), rénovation de l'Ecole Veyzat (environ 1 million d'euros).

Les projets à concrétiser en fonction des financements et possibilité de subventions : Musée de la Grande Vapeur (montant estimé de 15 millions d'euros ; à ce jour 5 millions de subventions), la rénovation du Centre Culturel (montant estimé 10 millions d'euros ; à ce jour 912 000 euros de subventions ANRU) et les autres projets à moyen et long terme : rénovation du Hall des Sports et boulodrome (3 millions d'euros), poursuite de la rénovation des écoles (Louis Armand, Pasteur) pour un budget global de 4 millions environ.

Pour 2024, les autres dépenses d'investissement : le remboursement des emprunts et des cautions pour 467 000 euros en 2024 et une subvention du budget principal au budget Chauffage urbain pour 1.9 million d'euros afin de financer l'extension du réseau de chaleur.

Etat de la dette :

Elle devrait baisser de façon notable en 2033 (fin de l'emprunt pour l'éclairage public).

Les recettes d'investissement pour 2024 :

- Plus de 2 millions d'euros de subventions,
- 1.650 millions de FCTVA (investissements année N-1)
- 281 000 euros de produits de cession
- 1.522 million d'euros (Convention avec Dynacité et SEMCODA pour la Plaine)

Ressources Humaines :

Effectifs : 425 emplois ouverts / 390 emplois pourvus au 1^{er} décembre 2023

Répartition Hommes /Femmes : 168 H / 222 F

Progression significative de la masse salariale : Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT) / Augmentation du SMIC et du point d'indice

BP budgets annexes :

Forêts : recettes moins importantes en 2024 par rapport à 2023, les travaux nécessaires seront tout de même engagés

Parking de la Grenette : nouveau prestataire au 1^{er} janvier 2024, changement d'ascenseur

Locaux commerciaux : remboursement de l'emprunt pour 50 000 euros

Cinéma : prévision d'une meilleure fréquentation en 2024 ; 78 000 euros inscrits pour le changement de la chaudière

Valexpo : 2 nouveaux salons en 2024

Chauffage Urbain : Extension du réseau pour 1.9 million d'euros (subvention de 240 000 euros)

Intervention de Madame Marine PARROT pour le Groupe « Oyonnax en commun » :

Nous tenons tout d'abord encore une fois à remercier les personnels et élus qui ont participé à l'élaboration de ce rapport pour le débat d'orientation budgétaire. Il est clair et lisible, et nous saluons l'effort de pédagogie entrepris. Toutefois, nous nous permettons d'exprimer quelques questions et remarques.

Tout d'abord, sur quelques principes généraux. Nous soulignons la rigueur de la gestion financière, en grande partie due à la maîtrise de coûts de fonctionnement.

D'une part, nous saluons cet effort, qui nous permet d'avoir un faible taux d'endettement (seulement 16% de la capacité d'autofinancement). Nous notons donc l'existence d'une marge d'investissement non négligeable comparée aux communes de strate équivalente, qui fonctionnent avec un endettement nettement supérieur (65%).

D'autre part, lorsque l'on découvre la conclusion de l'analyse que vous faites du budget, notre attention se focalise sur les choix que vous envisagez pour maintenir la maîtrise des finances. D'abord, la priorité donnée aux investissements générant des économies, ce que nous saluons, surtout lorsque ceux-ci accompagnent la transition écologique. Vous citez l'éclairage public, nous pensons également aux isolations de bâtiments collectifs, ainsi qu'au développement du réseau de chaleur.

Ensuite, et c'est ce qui attire notre vigilance, vous souhaitez limiter l'augmentation des charges de personnel. D'une part en redéfinissant le nombre d'emplois strictement nécessaires. Mais y-a-t-il actuellement des postes qui ne le sont pas ?

D'autre part, vous évoquez l'ajustement de leur nombre en fonction des "départs à venir". Est-ce que cela signifie que vous souhaitez ne pas remplacer des départs en retraite ? Nous nous questionnons : dans quels domaines ? Comment s'assurer du maintien des conditions de travail pour les agents qui devront produire la même qualité de service en étant moins nombreux ?

Nous notons dans le même temps une nette baisse des ambitions de la Commune pour entretenir le patrimoine existant : il apparaît dans le rapport que vous souhaitez diminuer de moitié l'enveloppe pour entretenir le patrimoine existant (2.5 millions d'euros contre 5 millions l'année dernière).

Enfin, comme dernière piste, vous envisagez d'ajuster les tarifs en lien avec le budget de fonctionnement pour les faire, je cite, "tendre vers une rationalité". Nous validons le fait que les services doivent être rémunérés au juste prix. Mais le prix juste n'est-il pas celui qui est proportionnel aux revenus des ménages ? Augmenter les prix en période d'inflation participe à l'inflation. Nous souhaitons donc souligner notre volonté de proposer des tarifs encore plus adaptés aux moyens financiers des habitantes et des habitants de la Ville.

En lien avec les moyens financiers de la population, nous observons que cette année encore, les dotations versées par l'Etat (DGF ou Dotation Globale de Fonctionnement et DSU notamment), ont augmenté. C'est une bonne chose pour les recettes de la Ville, mais c'est également un marqueur de position sociale qui nous soucie. En effet, étant donné que cette dotation est calculée en partie selon un fonctionnement solidaire de péréquation, ce marqueur place donc la Ville d'Oyonnax en deçà de la moyenne nationale sur les critères de richesse. Cette dotation est donc à utiliser dans des secteurs qui favorisent le pouvoir d'agir et de vivre de la population oyonnaxienne dans son intégralité.

D'autant que, dans le même temps, la partie recette du chapitre 73, "impôts et taxes", augmente aussi : certes pas du fait de choix municipaux car la Commune n'a pas relevé ces taux. Mais tout de même de manière très significative avec +377 300€ prévus en 2024 après une augmentation de +620 000€ en 2023 (page 10).

La Commune dispose donc de moyens importants et peut répondre aux besoins de sa population, besoins tout aussi importants dans cette période difficile.

Concrètement, c'est le cas lorsque vous choisissez de rénover, années après années, les différentes écoles de la Ville. Cela nous paraît fondamental. En revanche, nous nous étonnons de ne plus voir figurer les écoles de la Forge aux projets de rénovation pour 2024. La rumeur d'une fermeture circule. Il nous paraît étonnant qu'au sein d'un quartier prioritaire, en cours de rénovation, ce service public disparaîsse. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Nous souhaitons conclure tout comme vous sur le fait qu'il est nécessaire de conserver le dynamisme de la Ville. Mais selon nous, le dynamisme de la Commune, ce n'est pas uniquement le patrimoine qu'il gère ou ses investissements : le budget de fonctionnement ne s'oppose pas à celui de l'investissement. Nous pensons qu'une Commune dans laquelle il fait bon vivre et qui attire est aussi une Commune qui dépense pour son fonctionnement, au bénéfice de ses habitants.

Enfin, une dernière requête, serait-il possible d'avoir des informations sur le nombre d'employés communaux en situation de handicap ? Nous vous en remercions par avance et merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MATZ :

Certaines réponses ont été données au cours de l'exposé. Quand vous dites que la Ville a une marge d'investissement du fait de son faible niveau d'endettement, il s'agit d'une volonté politique. La Municipalité souhaite que le niveau d'endettement soit faible. Endetter la Ville de façon importante mettrait en péril les années futures. La volonté est d'investir en gardant une dette maîtrisée et supportable pour la Ville.

Vous évoquez le fait que le budget de fonctionnement ne s'oppose pas au budget d'investissement. Bien sûr qu'ils s'opposent car les dépenses de fonctionnement réalisées ne pourront pas être des dépenses d'investissement. Si l'autofinancement diminue de 3.5 millions à 1 million d'euros, 2.5 millions d'euros ne pourront pas être investis.

Concernant les limitations des charges de personnel, la volonté est de faire une gestion efficiente en améliorant l'organisation des services. Le budget des charges du personnel n'a jamais été en diminution.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite, une réflexion est menée. Il faut saisir cette opportunité pour faire un état des lieux des besoins, des compétences. Il est nécessaire d'être pragmatique et de réfléchir de manière globale avec la Direction des Ressources Humaines sur la qualité des services.

Concernant l'Ecole de la Forge, les effectifs globaux dans les écoles sont en baisse, la tendance est nationale. Bien gérer c'est aussi faire les investissements prioritaires et nécessaires. Ainsi actuellement, l'Education Nationale travaille à une nouvelle carte scolaire et la maternelle de la Forge à proximité de l'école Daudet-Pagnol entièrement rénovée fera l'objet d'une réflexion. Pour le moment, laissons travailler les services de l'Education Nationale.

Monsieur Jean-Jacques MATZ reprend la parole concernant la baisse des investissements concernant l'entretien du patrimoine. A la vue de la qualité de tous nos équipements publics, il n'a jamais été décidé de ne pas investir pour conserver cette qualité. Un effort énorme est fait pour la préservation de notre patrimoine : rénovation des écoles, des équipements sportifs ...

Intervention de Monsieur Julien MARTINEZ pour le Groupe « L'avenir est oyonnaxien » :

Merci beaucoup aux services et à Monsieur Matz pour cette présentation qui comme chaque année donne l'impression d'un pré-budget primitif, plus que des orientations ou de la stratégie. Nous avons eu le discours de Monsieur le Maire en préambule qui n'est pas un discours de Maire mais un discours de candidat en 2026.

Il est important de reconnaître que les contraintes budgétaires actuelles liées au contexte économique et social national et international impactent le coût de l'énergie, l'inflation et les budgets de nos Collectivités en attendant les décisions gouvernementales sur le prochain budget car ils ont annoncé des coupes budgétaires importantes. Nous saluons les initiatives sur les décisions prises sur les investissements impactant favorablement le coût de l'énergie. Avez-vous envisagé la budgétisation verte qui fait partie de la loi de programmation ? Déjà mise en œuvre dans certaines Communes comme Betton et dont le gouvernement a déjà pré-annoncé 7 milliards d'investissement supplémentaires.

Il manque un point de contextualisation : le budget s'inscrit seulement dans le prisme communal et pas intercommunal, départemental ou régional.

Je ne reviendrais pas sur votre gestion basée sur l'autofinancement ou la quête de subventions qui nécessite une fiscalité extrêmement élevée (nous avons une des taxes foncières les plus élevées du département), dans un contexte économique peu propice à la recherche de subventions. Je ne reviendrais pas non plus sur la politique de l'habitat évoquée lors du dernier Conseil municipal avec les précisions apportées par Monsieur Vareyon, et notamment les 48% de logements sociaux.

Nous avons 3 questions :

- le principe de la mutualisation des services avec HBA, nous y revenons d'autant qu'à la lecture de la carte de vœux, il me semble qu'il s'agit de la première cérémonie qui ne se fait pas en commun avec l'agglomération.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la deuxième année.

Monsieur MARTINEZ poursuit :

Nous avons également des interrogations sur la stratégie d'aménagement foncier qui est pour nous un sujet important. Nous souhaiterions des éclaircissements sur l'adéquation, la cohérence des investissements liés au Château de Dortan, la Villa (point de situation), le projet de l'Hôtel derrière le Centre Culturel et nous découvrons le budget du Musée qui semble exploser et prendre de 3 à 5 millions d'euros par an. Combien coûtera t'il finalement ?

Et en matière de politique sociale, nous avions évoqué le mille-feuilles social pour lequel Monsieur le Maire vous étiez d'accord et à la lecture de votre introduction, vous vous réjouissiez de votre politique sociale.

Sur les grands projets 2024 et au-delà, la moitié de ceux énoncés dans votre programme en 2020 ont disparu.

En résumé, 3 points importants pour nous : la mutualisation des services, la stratégie foncière (notamment la Friche Convert), la politique sociale.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes concernant le Musée de la Grande Vapeur :

Le musée de la Grande Vapeur sera :

- *Un lieu de synthèse de l'histoire d'Oyonnax faisant le lien entre l'héritage du passé et les enjeux d'avenir*
- *Un lieu de valorisation du territoire par une offre culturelle de qualité de nature à faire évoluer le regard porté sur lui*
- *Un lieu à l'image des valeurs du territoire : solidarité, ingéniosité, innovation*
- *Un lieu qui participe à l'écosystème de la Plastics Vallée pour sensibiliser, informer*

Les abords de la Grande Vapeur seront entièrement requalifiés afin de mettre en valeur le monument historique par la création d'un espace public de qualité.

Réaménager l'ancienne usine de la Grande Vapeur en un musée adapté à la conservation des collections, labellisées Musée de France, suppose de lever quelques incompatibilités du bâti :

Le bâti :

- *bâtiment classé au titre des MH pour l'extérieur et la toiture et inscrit pour l'intérieur*
- *isolation difficilement réalisable sans altération majeure*
- *hygrométrie et climat non maîtrisés*
- *eau sur les toitures*
- *très grandes baies vitrées*
- *accessibilité non conforme à l'accueil du public*

La collection :

- *climat et hygrométrie stable*
- *lumière très faible (contre UV et infra-rouge)*
- *vitrines spécifiques pour certains objets*
- *accessibilité*

Les objets les moins fragiles de la collection seront exposés dans la Grande Vapeur tandis que ceux qui nécessitent des mesures de conservation strictes le seront dans une nouvelle construction à côté du monument historique.

Le musée de la Grande Vapeur à Oyonnax répondra ainsi à deux enjeux : la réhabilitation de l'édifice pour sa mise en visite et la création d'un lieu respectueux des collections en matière plastique qui assurera leur mise en valeur et leur transmission aux générations futures.

INVESTISSEMENT :

Montant estimée de l'opération (maîtrise d'œuvre + travaux) : 12,6 millions € HT

- Honoraires maîtrise d'œuvre + aléas : 2 801 000 € HT*
- Travaux Grande Vapeur : 5 365 000 € HT (Sauvegarder + promouvoir + intégration du Musée --> restaurer l'étanchéité, assurer la stabilité structurelle du bâtiment, dépolluer l'intérieur de la Grande Vapeur, restaurer les différents systèmes d'origine (solutions incendies, chauffage, arbres de transmission, système électrique, menuiserie, escaliers d'honneur...), ouvertures entre cellules pour cheminement du public.....)*
- Création du nouveau bâtiment sur le site de la Grande Vapeur : 2 290 000 € HT*
- Aménagement extérieur de la Grande Vapeur : 1 030 000 € HT*
- Scénographie : 1 140 000 € HT*

Montant subventions obtenues :

Etat (CPER) : 2 200 000 €

Département (CPER) : 500 000 €

Massif du Jura (Avenir Montagnes Investissement) : 400 000 €

Légs de M. JULLIEN : 920 000 €

Haut-Bugey Agglomération : 1 000 000 €

Fondation Crédit agricole : 30 000 €

Total à ce jour : 5 050 000 €

En attente de retour : Europe (FEDER), Mission Bern

FONCTIONNEMENT :

Il est préconisé un renforcement et une réorganisation de l'équipe du musée pour accroître son rayonnement et son attractivité. L'organisation proposée reposera sur 7 ETP (contre 4,2 ETP aujourd'hui).

Objectifs :

- Élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture au public
- Développement de l'offre de médiation
- Renforcement du programme des expositions temporaires
- Entretien, gardiennage de la Grande Vapeur et de la nouvelle construction

Estimation du coût de fonctionnement : 420 000 € / an (montant approximatif actualisé par rapport à l'estimation de 2021) comprenant : masse salariale / exposition temporaire montée en interne (animation + médiation) / coût de fonctionnement bâtiment courant (ratio 50 € / m²) pour environ 2000 m²

Monsieur le Maire poursuit concernant le Château de Dortan :

Réfection du jardin à la française :

- Implantation réalisée en interne par la régie
- Tranchée de plantation par TEMA pour 1 800 euros
- Achat de 550 buis aux pépinières de l'Ambre pour 10 945 euros
- Plantation des buis en régie
- Traitement chaque année pour la pyrale en régie

Réfection grillage :

- Réfection grillage proche turbine par BENOIT PAYSAGE pour 1 400 euros
- Réfection du grillage d'enceinte plus poteau par JACQUET PAYSAGE pour 3 434 euros

Abattage sécurité :

- En forêt par PERRIER pour 5 400 euros
- Dans le parc du château par POTHIER pour 16 566 euros

Plantation après coupe :

- Broyage avant plantation par PERRIER pour 9 600 euros
- Plantation par l'ONF de 1000 arbres pour 12 560 euros

Réfection de la piste jusqu'à la source bleue :

- Nivellement et apport de gravier par TEMA pour 6 840 euros
- Réouverture de la piste pour la plantation ainsi que la réfection du lit de la rivière par TEMA pour 7 272 euros

Depuis l'achat du château travaux faits par les services :

- Tonte par le service tous les 15 jours
- Entretien de la stèle et fleurissement lors de commémorations
- Entretien du chemin qui mène à la source bleue
- Abattage de petits arbres dangereux
- Ramassage des feuilles

Concernant la centrale hydraulique du château de Dortan :

Schéma d'exploitation choisi : bail emphytéotique de 18 ans

Le preneur du bail aura à sa charge les travaux de remise en état et d'amélioration de l'installation, l'exploitation du site et la vente de l'électricité (pas de frais pour la Commune).

A la fin du bail, la Ville sera propriétaire de l'ensemble de l'installation notamment les améliorations apportées par le preneur.

Le preneur versera à la Ville un loyer fixe annuel de 1 200 € ainsi qu'une part variable de 2% du CA (ces éléments sont issus de l'évaluation des domaines reçus le 18/07/2023).

Pour rappel l'évaluation de la valeur du bail par les domaines était obligatoire.

Le bail est en cours de rédaction par le notaire.

L'appel à manifestation d'intérêt est prêt, il sera publié après la validation du bail.

Il précise que concernant la Friche Convert, la Municipalité ne pouvait pas pré-empter.

Monsieur Julien MARTINEZ demande pourquoi un accord n'a pas été trouvé avec les propriétaires.

Monsieur le Maire lui répond qu'il fallait trouver un accord sur un prix.

Concernant la mutualisation des services avec HBA, Monsieur le Maire lui répond que ce sujet revient chaque année mais pourquoi ne pas poser cette question en Conseil d'Agglomération car la volonté ne peut pas venir que de la Ville d'Oyonnax. Monsieur le Maire n'a pas à ce jour connaissance de telle volonté de ce fait, la Ville continuera à exercer ses compétences avec l'ensemble des services municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'il ne remettra pas en cause le suffrage démocratique qui a désigné Michel MOURLEVAT comme Président de Haut Bugey Agglomération.

Concernant la politique sociale, il poursuit en précisant qu'il n'a jamais dit que les dépenses étaient trop importantes et rappelle que le mille-feuilles est le terme employé par Monsieur Julien MARTINEZ. La posture de la Ville est de ne jamais laisser personne de côté, ce sont les valeurs de la Majorité. Les actions menées sont importantes pour la population.

Monsieur Julien MARTINEZ répond que, lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire semblait d'accord avec le terme mille-feuille social.

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet il était nécessaire d'apporter des modifications sur certaines organisations comme ce qui a été fait pour le Centre Social Ouest et salue le travail effectué par son Adjoint aux affaires sociales et ses services.

Intervention de Monsieur Laurent HARMEL :

A mon avis, ce qu'il faut déjà préciser c'est que parfois avec les dispositifs nationaux, départementaux, la lisibilité est parfois difficile. Je vais essayer en quelques mots de vous présenter ce qui est fait sur Oyonnax et vous démontrer que notre action est plutôt de potentialiser les missions de chacun en direction des publics oyonnaxiens plutôt que de complexifier les choses et de perdre nos habitants.

J'ai noté votre impatience même si votre demande ne date que du dernier Conseil municipal, on essaye d'être réactifs, je m'en félicite et c'est l'occasion de remercier les services qui m'ont aidé à préparer cette note.

Je souhaite d'abord répondre à Madame PARROT suite à son intervention et la remercier de noter les efforts faits par la Municipalité. Mais concernant l'inflation et les difficultés que cela entraîne pour la population, je souhaite lui préciser que pour de nombreux services proposés à la population les quotients familiaux sont utilisés, ce qui a le mérite de niveler le prix à payer pour les familles.

J'en reviens à l'action sociale et il me semble important de préciser ce qu'est l'action sociale puisque nous pouvons avoir une image négative et penser qu'elle s'adresse qu'à une petite partie de la population. Pour ce faire j'ai trouvé une définition décrivant bien pour moi l'action sociale : « l'action sociale peut être définie comme un ensemble de politiques, de programmes et d'interventions mises en œuvre par les collectivités pour résoudre ou atténuer les problèmes sociaux et améliorer la qualité de vie des individus et des groupes. Ces problèmes sociaux peuvent inclure la pauvreté, le chômage, la maladie, l'isolement social, la violence domestique, l'accès limité à l'éducation, la protection maternelle et infantile, l'aide aux personnes âgées et bien d'autres encore ». A la lecture de cette définition, on voit qu'on intègre l'ensemble de la population.

Son rôle en 3 points : lutter contre les inégalités, fournir un soutien individuel et familial et influencer les politiques publiques.

Je prends la parole mais chaque collègue élu aurait pu le faire que ce soit dans les différentes missions qui nous incombent en tant que Collectivité de proximité : le sport, l'école, la culture, la politique de la Ville, l'économie, le soutien aux associations, le social, la santé, l'emploi, la jeunesse, la sécurité. Tous, nous contribuons à l'action sociale déployée. Notre Maire Michel Perraud et ce depuis 2008, a souhaité que ses équipes soient attentives aux problèmes des oyonnaxiens et de tous les oyonnaxiens : les petits, les grands, les aînés, les hommes, les femmes, les CSP+, les ouvriers et même ceux qui, pour un temps, deviennent précaires. Nous sommes Un avec des spécificités nécessaires à appréhender. C'est l'essence même de notre engagement : être au plus près des préoccupations de nos concitoyens et de pouvoir répondre de façon pratique en garantissant l'utilité de chaque euro dépensé.

J'ai cherché le mille-feuilles, j'ai trouvé au plus une demi-feuille et je vous rappelle de ne pas confondre avec les dispositifs relevant de l'Etat, du département avec ce qui se pratique sur notre Territoire.

Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert mais permettez-moi de vous donner quelques exemples. Evacuons le sujet concernant les aides facultatives appelées secours, souvent fantasmées, versées par le CCAS après analyse de dossiers. Nous n'avons eu à verser que 4 160 euros pour 15 dossiers acceptés sur les aides facultatives alors que notre budget du CCAS représente 730 000 euros. Nos travailleurs sociaux s'emploient tous les jours à mobiliser le droit commun et à trouver des solutions durables. En 2022, sachez que le CCAS a accueilli plus de 6 300 personnes et a accompagné environ 1 000 personnes. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous devons être attentifs à chaque oyonnaxien sans distinction de classe, d'origine et d'âge.

Ceci étant dit, revenons sur les dispositifs portés, initiés par notre équipe en direction des oyonnaxiens et oyonnaxiennes avec toujours la volonté du bon sens, de l'efficience et de la proximité. Illustration qu'en ensemble on peut faire mieux et rendre plus lisible nos politiques. Vous rappelez que nous avons repris la halte-garderie Gribouille ce qui a permis d'offrir à l'ensemble des oyonnaxiens les mêmes services au même coût donc cohérence. Le PRE, dispositif réunissant autour des enfants de 18 ans des professionnels en capacité de proposer des prises en charge individualisées quasiment sans délai. La liaison école-club dispositif associant l'Etat, les Collectivités et les familles permettant aux 8-11 ans l'accès à une pratique sportive à moindre frais ayant pour objectif d'encourager la pratique sportive. Enfin, la Cité Educative, label visant à donner des moyens à un territoire pour une meilleure prise en charge des 0-25 ans sur l'ensemble du territoire. L'idée c'est de vous montrer que sur Oyonnax le travail qui est fait est de mettre en commun les missions des différents partenaires en direction des oyonnaxiens.

Concernant la santé, le Contrat Local de Santé qui décline une politique locale concertée avec les partenaires. Les ateliers santé Ville : plus de 20 000 personnes accueillies en 10 ans (prévention diabète, DMLA, ...). On a accueilli 7 généralistes, dans nos locaux la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, soutien à la télé médecine, au Centre Hospitalier du Haut Bugey, mise en place de la mutuelle communale en direction des seniors pour leur permettre d'être assurés et pouvoir régler leurs frais de santé, de séances de vaccination...

La place de la Femme, Madame REGLAIN en parlerait mieux que moi, l'idée a été, comme tous les précédents dispositifs, de réunir l'ensemble des partenaires qui avaient un rôle à jouer dans la protection et la lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui n'a pas été simple mais les résultats sont là aujourd'hui.

Enfin, une politique qui permet de bien vieillir à Oyonnax. La politique locale seniors a été mise en place en 2010 en proposant des loisirs, de la culture et on leur permet de rester le plus longtemps possible sur Oyonnax avec une politique de l'habitat adapté qui va du logement particulier jusqu'à l'EHPAD. Nous avons aussi l'accompagnement véhiculé avec en 2022 plus de 1 000 déplacements. Nous accompagnons les anciens sur de la restauration au Foyer de l'Orme et enfin le plan de lutte contre la canicule et contre la solitude. 1 de nos agents accompagnera les personnes isolées pour un repas de Noël.

L'objectif poursuivi est que les oyonnaxiennes et oyonnaxiens quelque soit leur âge, leur sexe, leurs conditions sociales puissent bien vivre à Oyonnax.

Monsieur le Maire précise que la rénovation de l'EHPAD « Le tournant des saisons » est actée pour un montant de 13 millions d'euros. 7 nouveaux médecins se sont installés et ce travail de recherche de praticiens se poursuit.

Enfin, concernant l'hôtel, le projet n'est pas abandonné.

Monsieur Julien MARTINEZ remercie pour cette présentation. Il a une interrogation concernant le bâtiment abritant l'ancien Centre des Finances Publiques.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un bâtiment appartenant à l'agglomération et apporte des précisions concernant la Villa :

Pour la Villa, je ne vais pas revenir sur les éléments déjà donnés aux précédents Conseils, avec les difficultés des anciens gestionnaires et les loyers en retard non payés à la Ville. Nous avons eu gain de cause auprès du Tribunal de Commerce pour obtenir la rupture du bail commercial du fait des non-paiements des loyers et ainsi pouvoir récupérer le bâtiment.

Cependant, la procédure pour la Villa n'est aujourd'hui pas terminée, même si la vente aux enchères du matériel a eu lieu et que nous avons pu procéder à un état des lieux de sortie avec le liquidateur, la procédure administrative pour notamment le remboursement des dettes reste en cours.

Donc tout n'est pas terminé ! Nous avons déposé une plainte sur les conseils de notre avocat pour enrichir notre demande d'indemnisation auprès du liquidateur.

La vraie question aujourd'hui est quel avenir pour ce bâtiment ? Depuis que nous avons récupéré les clefs mi-avril, nous avons organisé plusieurs visites pour des personnes intéressées autour de projets liés à la restauration. Mais nous ne souhaitons pas faire n'importe quoi ! C'est pour cela que nous avons éliminé d'emblée certains projets qui ne pouvaient répondre à nos attentes : un espace de qualité avec une gestion sûre.

Cela nécessite des études abouties que nous menons actuellement avec un repreneur pour un espace de restauration de qualité. Je n'en dirais pas plus car ce projet reste sur un champ concurrentiel.

Monsieur le Maire donne la parole à Amaury VEILLE concernant la budgétisation verte :

Nous pouvons parler de budgétisation verte, de Fonds Vert, nous n'attendons pas ces dispositifs pour mettre en place des actions dans ce domaine. Nous avons été précurseurs avec notamment la chaufferie biomasse. Cet investissement a aidé les familles de la Forge, de la Plaine dans leur gestion de budget mais aussi la Ville dans son budget car les bâtiments publics sont également reliés. De gros investissements de rénovation énergétique ont été faits qui permettent de baisser la consommation globale de la Ville et pour continuer d'avoir un investissement de biomasse fonctionnant correctement, il est nécessaire de continuer à alimenter de plus en plus de bâtiments. D'autres travaux sont réalisés pour rénover le réseau de chaleur.

Les dossiers sont préparés en amont avec les services techniques notamment, qui se tiennent au courant des dispositifs. Nous avons d'ailleurs été dans les premières Collectivités à entamer les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Monsieur Julien MARTINEZ intervient pour préciser que le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes a permis la prise de conscience.

Monsieur le Maire souhaite préciser que lorsqu'il a reçu le Commissaire de la Chambre Régionale des Comptes, la rénovation de l'éclairage public a été évoquée. Monsieur le Maire lui avait bien entendu précisé que si des moyens y étaient alloués, la rénovation de l'éclairage public serait lancée. Il poursuit en précisant que depuis 2008, la rue Michelet, le Cours Verdun, la rue Charcot, la rue de Nierme ... ont été rénovées. Les finances publiques demandent la plus grande prudence et rigueur, tous les travaux ne peuvent pas être lancés de manière simultanée.

Monsieur Amaury VEILLE poursuit :

Le fait d'avoir des services performants permet d'être attentifs au niveau des dispositifs, les dossiers sont adaptés afin qu'ils pèsent le moins possible sur les finances de la Ville. Cela n'aurait aucun sens au-delà de l'aspect financier d'entamer tous les travaux en même temps, les entreprises seraient mises en difficulté et la partie réception / contrôle des travaux ne pourrait être faite de manière coordonnée. Pour ces raisons, les écoles sont rénovées une à une.

Concernant les panneaux photovoltaïques, auparavant il n'était pas possible de faire de l'autoconsommation sur plusieurs bâtiments partagés. Maintenant avec l'évolution de la loi, une seule installation peut permettre de faire de l'autoconsommation sur plusieurs bâtiments. Ce qui est beaucoup plus rentable pour la Commune que de revendre de l'électricité pour quelques centimes d'euros. Par contre, pour installer une centrale solaire, il faut que la toiture soit en état, puisse supporter la charge, plusieurs bâtiments

ne répondent pas à ces critères. L'objectif c'est de parvenir à de l'autofinancement, voir même dégager des marges d'autofinancement pour d'autres projets verts.

Monsieur Julien MARTINEZ précise que son groupe a toujours été favorable à ces initiatives.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107 précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, de nouvelles dispositions en matière d'information à destination des élus sur la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales. Ainsi, dans les Communes de plus de 10 000 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu aux articles L. 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin que ce débat puisse avoir lieu, un rapport est joint à la présente délibération et comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ...

- Sur le contenu, ce rapport doit maintenant, non seulement présenter un volet financier (orientations budgétaires, engagements pluriannuels envisagés, structures et gestion de la dette), mais également un volet ressources humaines (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 32 voix pour et 2 contre (groupe "Oyonnax en commun")

- Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Il est précisé que ce rapport doit être transmis dans un délai de quinze jours au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre et qu'il sera aussi mis à disposition du public à l'hôtel de Ville.

Conclusion de Monsieur le Maire :

Chers collègues,

Je le disais en introduction à ce débat, nos orientations budgétaires se font dans un contexte international économique, géopolitique et social très difficile, à cela s'ajoute un projet de loi de finances pour 2024 qui, nul besoin d'être grand clerc pour l'entrevoir, risque fort de suivre la procédure de 2023 avec le recours à l'article 49.3.

Tout cela sans compter sur une loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 qui impose de manière forte aux Collectivités Locales de participer, dans le contexte contraint que l'on connaît, au redressement des comptes publics.

Depuis 15 ans que j'ai l'honneur d'avoir la confiance de ma majorité, des oyonnasiennes et oyonnaxiens, je continuerai à marcher inlassablement vers cette modernisation de notre Cité en apportant également une volonté politique de conserver notre tissu économique et industriel en investissant chaque fois que cela est nécessaire pour améliorer notre rayonnement à l'échelon national et international avec notre partenaire locaux et nationaux.

Mais la prospérité économique d'une Ville industrielle comme la nôtre, si elle est indispensable, n'est pas la seule condition à son épanouissement.

Je vous le répète, le dogmatisme n'est pas ma « tasse de thé ». Je tente, chaque jour, avec détermination, de favoriser le vivre-ensemble, de dynamiser notre Ville et de la rendre toujours plus attractive et agréable à vivre.

Cela ne signifie nullement que je suis un élu naïf, la politique que nous menons, ma majorité et moi-même en direction de la sécurité envers nos concitoyens l'illustre à travers nos investissements massifs en direction des forces de Police municipale et du matériel de surveillance urbaine.

Procéder à du « copier-coller » de telle ou telle vision partisane contre telle ou telle autre de façon péremptoire reviendrait à faire de la gestion « hors sol », et nous savons tous très bien que ce genre de posture aventureuse ne peut mener qu'à une Ville coupée en deux, ce que nous avons par le passé, trop souvent reprocher à Oyonnax. Je refuse cette vision, je refuse ce fatalisme et les actions que je mène depuis 15 ans avec ma majorité me donnent raison. Oyonnax doit être une et indivisible, solidaire et ambitieuse, car les enjeux à venir nous réunissent toutes et tous.

Avant moi, des maires d'Oyonnax ont largement contribué à changer et à moderniser cette Ville, au-delà de clivages partisans, je veux bien modestement m'en inspirer. Ainsi, je souhaite continuer le travail de Lucien Guichon ou de Léon Emin, tout autant que celui de René Nicod.

L'opposition des uns me reproche de ne pas faire assez pour les plus démunis quand d'autres m'accuse de cuisiner un mille-feuille social... à la bonne heure !

On m'assure que certains tarifs sont trop élevés quand d'autres les trouvent trop bas... J'en prends bonne note !

Mais alors qui croire ? Sans doute la voie de la raison ! Celle qui tente de répondre au plus près aux vraies attentes des oyonnaxiennes et oyonnaxiens sans considération dogmatique.

La question est alors de savoir si la Ville d'Oyonnax se bouge, si la Plastic Vallée continue à prospérer, et si nos habitants se plaisent de plus en plus dans notre chère Ville.

Depuis 15 ans, humblement, j'ai tout de même un peu l'impression que l'action entamée par les majorités successives s'inscrit en droite ligne avec cette triple ambition... Moderniser, prospérer, s'épanouir.

C'est tout cela que nous préservons depuis 2008 et que nous continuerons à défendre tout au long de nos mandats.

7. OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

M Jean-Jacques MATZ, rapporteur rappelle au Conseil municipal que pour détenir toutes les informations nécessaires à sa sincérité, le vote des Budgets Primitifs 2024 du Budget principal, du Budget des forêts, du Budget Parking, du Budget à caractère commercial, du Budget Atmosphère, du Budget Valexpo et du Budget Chauffage Urbain, a été fixé au 12 février 2024.

Il convient donc, jusqu'à leur adoption, de prévoir les conditions dans lesquelles les opérations courantes seront réalisées.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

–l'exécutif de la Collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption des budgets désignés ci-dessus, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

–l'exécutif de la Collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets.

– l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts des budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le total des crédits ouverts sur l'exercice 2024 pour la section d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, se monte à :

Pour le Budget Principal :

- 17 356 399,90 €. Le quart de ce montant représente 4 339 099,97 € pour le Budget Principal.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant en €</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	2051 – Concessions, droits similaires	35 627,50
	<u>TOTAL CHAPITRE 20</u>	<u>35 627,50</u>
<u>204 – Subventions d'équipement versées</u>	204132– Départements : bâtiments, installations	15 464,00
	204182 – Organismes publics: bâtiments, installations	178 900,00
	20421 Privé : bien mobilier, matériel	50 000,00
	20422 Privé : bâtiments, installations	13 750,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 204</u>	<u>258 114,00</u>

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>		
	2112 – Terrains de voirie	69 250,00
	2118 – Autres terrains	3 250,00
	2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	2 500,00
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	25 000,00
	21311 – Bâtiments administratifs	19 000,00
	21312- Bâtiments scolaires	39 750,00
	21318 – Autres bâtiments publics	71 500,00
	2138 – Autres constructions	310 250,00
	2151 – Réseaux de voirie	28 250,00
	2152 – Installation de voirie	8 125,00
	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	10 000,00
	21533 – Réseaux câblés	5 353,50
	21538 – Autres réseaux divers	38 854,75
	2158 – Autres installations, matériels et outillage techniques	148 787,50
	21568 – Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	40 041,75
	21578 – Autres matériels techniques	727 800,00
	216 – Biens historiques et culturels	54 551,75
	2182 – Matériel de transport	85 550,00
	2183 – Matériel informatique	171 829,75
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	26 786,25
	2188 – Autres immobilisations corporelles	318 116,25
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>2 204 546,50</u>

<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2313 – Constructions	587 176,22
	2315 – Installation, matériel et outillage technique	890 029,00
	2316 – Restauration des biens historiques et culturels	375,00
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	75 000,00
	TOTAL CHAPITRE 23	1 552 580,22
<u>4581 – Opérations sous mandat</u>	Opérations sous mandat - Dépenses	75 000,00
	TOTAL CHAPITRE 4581	75 000,00
<u>020 – Dépenses imprévues</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	<u>213 231,75</u>
	TOTAL GENERAL	4 339 099,97

Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes :

Rénovation des écoles, réhabilitation de diverses rues, aménagement d'espaces verts, rénovations bâtiments divers, reprise de façades, acquisitions foncières, acquisitions de véhicules et matériels divers, ...

Pour le Budget des forêts :

- 193 530,65 €. Le quart de ce montant représente 48 382,66 € pour le Budget des Forêts. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la poursuite du programme de plantations, la préparation des terrains pour les plantations, la création et/ou rénovation de pistes forestières ...

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2117 – Bois et forêts	8 500,00
	2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	19 215,50
	TOTAL CHAPITRE 21	27 715,50
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2312 – Agencements et aménagements de terrains	8 750,00
	2318 – Autres immobilisations corporelles	11 917,16
	TOTAL CHAPITRE 23	20 667,16
	TOTAL GENERAL	48 382,66

Pour le Budget du Parking :

- 63 569,34 €. Le quart de ce montant représente 15 892,34 € pour le budget du Parking. Ces crédits sont affectés principalement pour les travaux de rénovation du parking souterrain et acquisitions de matériels divers ...

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2188 – Autres immobilisations corporelles	7 020,25
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>7 020,25</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2315 – Installation, matériel et outillage technique	8 872,09
	<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>8 872,09</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>15 892,34</u>

Pour le Budget du Cinéma Atmosphère :

- 110 115,43. Le quart de ce montant représente 27 528,86 € pour le Budget du Cinéma Atmosphère. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la rénovation du bâtiment et l'acquisition de divers matériels ...

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2158 – Autres installations	1 700,00
	2188 – Autres immobilisations corporelles	24 128,86
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>25 828,86</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2315 – Installations, matériels et outillages	1 700,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>1 700,00</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>27 528,86</u>

Pour le Budget de Valexpo :

- 34 720,70 €. Le quart de ce montant représente 8 680,18 € pour le Budget de Valexpo. Ces crédits sont affectés principalement pour l'acquisition de divers matériels.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2183 – Matériel informatique	375,00
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	1 875,00
	2188 – Autres immobilisations corporelles	6 430,18
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>8 680,18</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>8 680,18</u>

Pour le Budget du chauffage urbain :

- 470 000,00 €. Le quart de ce montant représente 117 500,00 € pour le Budget du chauffage urbain. Ces crédits sont affectés pour l'opération de renouvellement du réseau de chaleur urbain sur l'opération de l'ANRU.

<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2313 – Constructions	117 500,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>117 500,00</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>117 500,00</u>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'appliquer le dispositif énoncé ci-dessus ;
- Précise que ce dispositif est uniquement valable entre le 1^{er} janvier et les votes des Budgets Primitifs 2024,

8. BAIL COMMERCIAL « BUVETTE DE LA GARE »

Intervention de Monsieur Freddy NIVEL :

Le gérant de la société PLEJ BAR vend son fonds de commerce à la société SARL ELMAS qui nous a fait part de sa volonté de reprendre « La Buvette de la gare » selon les mêmes modalités que l'ancien gérant selon les dispositions habituelles d'un bail commercial.

Il est proposé de consentir à la SARL ELMAS un bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 3 janvier 2024 avec un loyer mensuel de 168 euros HT par mois, sachant que ce loyer sera indexé chaque année sur l'indice de révision des loyers.

Pour mémoire, ce bâtiment est très petit (45 m²) et il n'y a pas de possibilité de développement.

Monsieur Freddy NIVEL, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que la Ville d'Oyonnax est propriétaire d'un bâtiment situé 9 place Vaillant Couturier, qu'elle met en location au profit de la société PLEJ BAR qui y exploite un débit de boisson dénommé « Buvette de la Gare ».

Par courrier du 7 novembre 2023, la Ville d'Oyonnax est informée de la volonté du gérant de la société PLEJ BAR de vendre son fonds de commerce. Le cessionnaire ayant été agréé, il convient aujourd'hui de renouveler le bail commercial préexistant.

Il est donc proposé de consentir à la SARL ELMAS un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 3 janvier 2024, les charges et conditions restant inchangées par rapport au bail initial. Le loyer mensuel s'élèvera à 168 € HT par mois. Ce loyer sera indexé chaque année selon l'indice des loyers commerciaux et pour la première fois à la date d'anniversaire du versement du premier loyer. La taxe foncière restera à la charge du bailleur.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, le renouvellement du bail commercial avec la SARL ELMAS aux conditions visées ci-dessus, lequel sera rédigé par Maître COIFFARD de l'étude notariale CBJ Notaires ;
- Précise que les frais afférents seront supportés par la Ville ;
- Ajoute que chaque année, à compter de la date d'anniversaire du versement du premier loyer, il sera appliqué au loyer une augmentation correspondant à la variation de l'indice INSEE des loyers commerciaux depuis la date de prise d'effet du bail.

9. CONVENTION ANTAI

Intervention de Madame Dominique BEY :

Le traitement des forfaits post stationnement demande une gestion rigoureuse. Pour cette raison, la Ville a depuis 2008 décidé d'en confier la gestion à l'ANTAI pour la notification des avis de paiement des FPS (Forfait Post Stationnement) et les traitements des impayés.

Il vous est proposé par la délibération de ce soir de renouveler la convention existante, celle-ci prenant effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

À ce titre, la Ville versera à l'ANTAI :

- 0.98 € pour le traitement, l'impression et la mise sous pli d'un avis de paiement,*
- 0.83 € pour le traitement d'un avis de paiement dématérialisé.*

Les prix seront révisés annuellement.

Mme Dominique BEY, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2018, le fait de stationner en absence ou insuffisance de paiement du stationnement est sanctionné par le paiement d'un « Forfait Post-Stationnement » (FPS).

La collectivité bénéficie du système et des fichiers accessibles à l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour le recouvrement des FPS depuis le 1^{er} janvier 2018. Afin de continuer à en bénéficier, il est nécessaire de renouveler la convention avec cet organisme.

Cette convention vise notamment à confier à l'ANTAI la notification au nom et pour le compte de la Collectivité des avis de paiement de FPS ainsi que le traitement des FPS impayés.

À ce titre, la Ville versera à l'ANTAI :

- 0.98 € pour le traitement, l'impression et la mise sous pli d'un avis de paiement,*
- 0.83 € pour le traitement d'un avis de paiement dématérialisé.*

Les prix seront révisés annuellement.

L'affranchissement sera refacturé pour chaque courrier envoyé, selon le tarif en vigueur à La Poste.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée se terminant le 31 décembre 2026.

VU la loi du 27 janvier 2014, et notamment ses articles 63 et 64,

VU l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, la convention avec l'ANTAI, pour le recouvrement du Forfait Post-Stationnement et tout autre document afférent à ce dossier.*

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION - ORGANISATION

Intervention de Madame Caroline MANZONI :

Afin d'organiser les opérations de recensement de la population sur sa Commune, le Maire doit, par arrêté :

- désigner un coordonnateur qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement ;
- recruter des agents recenseurs, parmi ou hors les agents de la Commune, et assurer la formation prévue.

Une dotation versée par l'Etat, actualisée chaque année financera, en partie, les opérations de recensement, elle s'élève pour cette année à 4 317 euros.

Enfin la rémunération des agents recenseurs restent la même à savoir :

- 2,00 € net par bulletin individuel collecté ;
- 1,40 € net par feuille de logement collectée ;
- une prime de 50 € net.

Il vous est donc proposé de valider ces éléments par délibération.

Madame Caroline MANZONI, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que, depuis 2014, le recensement de la population est effectué annuellement, par sondage, auprès d'un échantillon d'adresses dans les Communes, dont la population est égale ou supérieure à 1 0000 habitants.

C'est le cas pour la Ville d'Oyonnax qui est chargée de préparer et de réaliser les enquêtes correspondantes, conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et aux décrets n° 2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003.

Le Maire doit, par arrêté :

- désigner un coordonnateur qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement ;
- recruter des agents recenseurs, parmi ou hors les agents de la Commune, et assurer la formation prévue.

Une dotation versée par l'Etat, actualisée chaque année financera, en partie, les opérations de recensement, sachant que les modalités de ce financement relèvent de la responsabilité de la Commune et doivent être fixées par l'Assemblée délibérante. Pour cette année, la dotation s'élève à 4 317 €.

Il est rappelé que les agents recenseurs seront rémunérés sur les bases suivantes :

- 2,00 € net par bulletin individuel collecté ;
- 1,40 € net par feuille de logement collectée ;
- une prime de 50 € net.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions qui permettront d'assurer le bon déroulement des opérations de recensement ;

- Décide de fixer les rémunérations sur les bases suivantes :
- 2,00 € net par bulletin individuel collecté ;

- 1,40 € net par feuille de logement collectée ;
- une prime de 50 € net ;
- Dit que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

11. DEROGATION COLLECTIVE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES - ANNEE 2024

Intervention de Monsieur Fabrice BERTERA :

Depuis la loi Macron du 6 août 2015, les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche ont été étendues.

Ainsi, comme prévu dans l'article L 3132-20 du Code du Travail un avis a été demandé aux différentes organisations intéressées (Pole du Commerce, MEDEF de l'Ain, ...) et aux organisations salariales. Il ressort de cette consultation que les établissements commerciaux ont émis le souhait de travailler certains dimanches listés dans la délibération correspondant entre autres aux dimanches de soldes d'hiver et d'été, à la fête des mères et des pères ou à la période de Noël.

Cette liste représentant plus de 5 dimanches dans l'année, un avis du Conseil d'Agglomération sera également nécessaire.

Monsieur Fabrice BERTERA, rapporteur, informe le Conseil municipal que, suite à la Loi Macron (II) du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche sont étendues.

Ainsi le Maire, après avis du Conseil municipal, peut autoriser jusqu'à 12 dimanches travaillés par an et par corps de métier. Au-delà de 5 dimanches, le Conseil communautaire doit également rendre un avis conforme.

Les établissements à caractère commercial consultés sur le territoire (concessions automobiles, Grandes et Moyennes Surfaces dans l'alimentaire, petits commerces de détail non alimentaires indépendants et franchisés...) ont émis le souhait de pouvoir ouvrir les dimanches suivants :

Pour les concessions automobiles :

- 14 janvier 2024
- 17 mars 2024
- 16 juin 2024
- 15 septembre 2024
- 13 octobre 2024

Pour les commerces de détail non alimentaires :

- 14, 21 et 28 janvier 2024 (soldes d'hiver)
- 26 mai 2024 (fête des mères)
- 16 juin 2024 (fête des pères)
- 7 juillet et 14 juillet 2024 (soldes d'été)
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 (période de Noël)

Pour les commerces proposant des produits alimentaires :

- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024

Un avis a été demandé, en application de l'article L.3132-20 du Code du Travail :

- pour les organisations patronales :

Auprès du Pôle du Commerce du Haut-Bugey, du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF de l'Ain), de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME de l'Ain), de la Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques de l'Ain (UIMM 01), de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB de l'Ain), des entreprises de la mobilité (MOBILIANS).

- pour les organisations salariales :

Auprès de la Confédération Européenne des Syndicats / Confédération Internationale des Syndicats Libres (Union Départementale CFDT de l'Ain), de la Confédération Française de l'Encadrement / Confédération Générale des Cadres (Union Départementale CFE - CGC de l'Ain), de la Confédération des Travailleurs Chrétiens (Union Départementale FTC de l'Ain), de la Confédération Générale du Travail (Union Départementale CGT de l'Ain), de Force Ouvrière (Union Départementale FO de l'Ain), de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (Union Départementale UNSA de l'Ain), de la Fédération Syndicale Unitaire (Section Départementale FSU de l'Ain), pour les organisations salariales.

Il est précisé que l'arrêté préfectoral imposant, dans l'Ain, la fermeture le dimanche des commerces d'ameublement, hors ébénistes, villages d'artisans et antiquités, sauf le dimanche de Noël, est pris en compte.

Il est précisé qu'en l'application de l'article L3132-27 du Code du Travail, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Adoption à la majorité par 32 voix pour et 2 abstentions (groupe "Oyonnax en commun")

- Accepte de déroger à la règle du repos dominical des salariés sur les périodes susmentionnées ;
- Autorise les établissements à caractère commercial à ouvrir sur ces périodes à l'exception des commerces d'ameublement conformément à l'arrêté préfectoral de fermeture ;
- Décide de demander au Conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération de délibérer dans ce sens.

12. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Intervention de Monsieur Amaury VEILLE :

Comme l'a exposé Monsieur le Maire, le SIEA propose aux Communes du Département de se regrouper pour l'achat d'énergie, et ici pour l'électricité. Nous avons déjà ce montage pour l'achat du gaz par l'intermédiaire du SIEA.

L'intérêt est bien de massifier la demande pour négocier le meilleur tarif possible auprès des fournisseurs d'énergie, et pour cela le SIEA a même un agent dédié chargé de suivre quotidiennement ce marché très volatile depuis la guerre en Ukraine.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes. Cette convention est un modèle classique où vous avez pu lire au point 6.2 les principales missions du coordonnateur qui assurera l'ensemble des tâches relatives à la passation du marché.

Monsieur Amaury VEILLE, expose au Conseil municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d'Oyonnax.

QUESTION DE MADAME MARINE PARROT POUR LE GROUPE OYONNAX EN COMMUN

« Lors de la réunion du Conseil municipal du 9 mai 2023, notre groupe avait voté contre l'augmentation des tarifs présentés globalement, puisque ceux concernant l'ensemble des tarifs péri scolaires (cantines, garderies...) impacteraient très sensiblement les familles, y compris celles déjà les plus fragiles (environ 460 € d'augmentation pour une année scolaire de cantine et garderie). Nous vous faisions part de notre inquiétude de voir déserter ces services pour des enfants dont le bien être alimentaire serait alors probablement menacé.

Au terme de ce premier trimestre scolaire, serait-il possible d'effectuer un point quant à l'évolution des effectifs fréquentant ces services (en comparant le premier trimestre 2022-2023 au premier trimestre 2023-2024). Quelle analyse pourrions-nous en faire ? En cas de diminution des repas servis, quelles mesures d'accompagnement pourraient être mises en place ?

Serait-il possible de la faire parvenir au Conseil ? Merci à vous »

REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Madame,

Pour répondre à votre question relative à la fréquentation des services périscolaires de la Ville, je peux vous apporter des premiers éléments de comparaison sur le premier trimestre de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

Globalement, les chiffres sont stables, et ils sont à mettre en relief vis-à-vis de la baisse globale des effectifs dans nos écoles avec 2 336 élèves inscrits à la rentrée 2022 contre 2 237 pour la rentrée 2023.

Ainsi, en reprenant les différents temps d'accueil :

- Sur le matin, on note une hausse significative des accueils, passant de 209 à 302 enfants accueillis.
- Sur le midi de 11h30 à 12h15 pour les enfants ne mangeant pas à la cantine : la moyenne accueillie est identique entre 2022 et 2023, à savoir 125 enfants
- Sur le temps de restauration du midi : on passe de 535 repas en 2022 à 503 repas en 2023.
- Sur le temps d'accueil du soir : on passe de 525 enfants accueillis en 2022 à 467 enfants en 2023.

Il faut donc retenir, en résumé, qu'il y a environ 30 enfants de moins accueillis le midi, et 70 le soir. Mais ces chiffres bruts doivent être analysés au regard de plusieurs éléments de contexte :

- Comme déjà évoqué, il y a 100 enfants de moins dans les écoles, avec des chiffres qui suivent la moyenne nationale ; il y a donc moins d'enfants dans les accueils périscolaires,
- Et, je vous ai livré les chiffres des enfants inscrits, car ce sont ceux qui sont comptabilisés et cela ne veut pas dire le nombre d'enfants accueillis et présents réellement. C'est aussi une dérive que nous avions constatée : beaucoup d'enfants inscrits du fait du tarif très faible, et au final il y avait un fort taux d'absentéisme. Depuis 2023, l'absentéisme a chuté. De plus, il y a moins de CM2 que l'année passée, 282 contre 331 à la rentrée 2022, et ce sont eux qui utilisent le plus les temps périscolaires.

Je veux vous rappeler que ces nouveaux tarifs prévoyaient aussi une nouvelle grille de quotient familial pour être au plus proche des revenus des familles, et que nous avions évoqué lors de cette séance du mois de mai à laquelle vous ne siégez pas encore qu'ils restent bien inférieurs à d'autres communes.

Et enfin, pour se réjouir, il est à noter qu'à la même date en 2022, c'est près de 25 dossiers d'accompagnement auprès du Département des PEP01 qui avaient été ouverts pour permettre aux enfants des familles en difficulté d'accéder aux différents services et notamment celui de la restauration le midi. A ce jour, il y a seulement 8 dossiers en cours depuis la rentrée de septembre 2023.

Monsieur le Maire conclut ce Conseil en souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année. Il invite l'ensemble du Conseil municipal à la cérémonie des vœux du 8 janvier prochain et à partager un verre de l'amitié à l'issue de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

La Secrétaire de séance


Marie-Jo LEVILLAIN

Le Maire,


Michel PERRAUD



